

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	20
Quorum	Atteint
Membres absents et excusés	
Membres ayant donné pouvoir	2

Date de convocation : 02 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 02 septembre 2024.

Membres présents : BECQUET Françoise, BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LE BOULANGER Christophe, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, LESENECHAL Bérengère (arrivée à 18 h 19), PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry,

Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU TANNEUR Claire, THOMAS Jean-Paul.

Membres absents : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel, JUEL Madeleine

Membres absents ayant donné pouvoir : HANICOT Nathalie, VAUGELADE Martine

Secrétaire de séance : Corinne BOUVIER

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2024

I Affaires budgétaires

- 1) Décision Modificative N° 4 : facture supplémentaire skate park
- 2) Remboursement frais d'élus : NORTON Antivirus + Mc Afee Total Protection
- 3) Remboursement frais d'élus : plateaux apéro dinatoire pour pot de départ en retraite
- 4) Remboursement frais d'élus : bon d'achat voyage dans le cadre d'un cadeau de départ en retraite
- 5) Remboursement du dépôt de garantie de Mme Emmanuelle GILBERT pour le logement de l'ancienne école à Parfouru
- 6) Révision du loyer du logement communal de la Vacquerie : délibération à renouveler

II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

- 7) Compte-rendu de la concertation publique relative aux Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER)
- 8) Rétrocession de voirie sur les parcelles 309 et AD 348 : offre de rachat

III Travaux – Personnel communal

Travaux :

- 9) Assainissement : approbation zonage
- 10) Travaux de rénovation énergétique les Sorbiers
- 11) Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'Assainissement Non Collectif 2023 – PBI
- 12) Approbation de l'adhésion de la commune de Blainville sur Orne au SDEC Energie
- 13) Devis EIFFAGE : reprise de caniveaux et mise à niveau dans le cadre des travaux RD53 entre la RD9 et la coopérative de Creully
- 14) Devis support vélo et poubelle de tri pour le skate park
- 15) Devis installation d'une baie serveur
- 16) Devis plonge inox pour la salle des fêtes de Caumont

Personnel :

- 17) Création d'un poste d'adjoint administratif
- 18) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 19) Création d'un poste d'accompagnateur/trice de bus scolaire

IV Affaires scolaires

- 20) Compte-Rendu

V Développement économique/Communication

21) Compte-Rendu

VI Association/Affaires sociales

22) Compte-Rendu

VII Intercommunalité

23) Compte-Rendu

VIII Citoyenneté

24) Compte-Rendu

A l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Corinne BOUVIER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2024

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2024.
Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité des membres présents.

Information du Maire :

- Le Maire informe le conseil qu'une marche est organisée le 6 octobre prochain dans le cadre d'octobre rose. Elle a lieu pour la première fois à Caumont-sur-Aure.
Une dizaine de gardiens de carrefour est recherchée, les inscriptions des élus sont les bienvenues auprès de Gilles LAURENT.
Les fonds seront reversés à la Ligue contre le cancer et serviront également pour les soins supports (psychologue, esthéticienne, ...).

I Affaires budgétaires

1. Décision modificative N°4/2024 – Budget principal

Le Maire informe le conseil qu'une facture supplémentaire a dû être réglée concernant le Skate Park.

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 4 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative N° 4 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses
Investissement	1244	20422-1244	- 1 800 €
Investissement	1242	2181-1242	1 800 €

2. Remboursement de frais avancés par un élu

Monsieur PORET informe l'assemblée que Monsieur LE BOULANGER a réglé sur ses fonds propres les renouvellements d'antivirus et protection informatique de son ordinateur portable municipal, pour un montant de **89,94 euros**.

Monsieur PORET demande donc au conseil municipal d'accepter le remboursement des frais avancés par Monsieur LE BOULANGER.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la facture et des justificatifs, et en avoir délibéré,

Autorise l'émission d'un mandat de paiement de 89,94 € au nom de Monsieur LE BOULANGER.

Adopté à l'unanimité.

3. Remboursement de frais avancés par un élu

Monsieur PORET informe l'assemblée que Monsieur LE BOULANGER a réglé sur ses fonds propres les plateaux apéro dinatoire auprès de la crèmerie des baratineurs, à l'occasion du pot de départ en retraite d'un agent communal, pour un montant de **340,13 euros**.

Monsieur PORET demande donc au conseil municipal d'accepter le remboursement des frais avancés par Monsieur LE BOULANGER.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la facture et des justificatifs, et en avoir délibéré,

Autorise l'émission d'un mandat de paiement de 340,13 € au nom de Monsieur LE BOULANGER.

Adopté à l'unanimité.

4. Remboursement de frais avancés par un élu

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame HANICOT a réglé sur ses fonds propres les bons cadeaux offerts par la municipalité, à l'occasion du départ en retraite d'un agent communal, pour un montant de **500 euros**.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'accepter le remboursement des frais avancés par Madame HANICOT.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la facture et des justificatifs, et en avoir délibéré,

Autorise l'émission d'un mandat de paiement de 500 € au nom de Madame HANICOT.

Adopté à l'unanimité.

5. Remboursement du dépôt de garantie de Madame GILBERT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Emmanuelle GILBERT a quitté le logement de l'ancienne école de Parfouru l'Eclin dont elle était locataire, le 10 juillet 2024.

Il convient à cette occasion de lui reverser le dépôt de garantie qu'elle avait déposé.

L'entretien de la chaudière n'ayant pas été effectué par Madame GILBERT pour l'année en cours, le montant de la facture d'entretien doit donc être défalqué des 450 euros de dépôt.

Il sera donc reversé à Madame GILBERT un remboursement de dépôt de garantie pour un montant de 334,99 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la facture et des justificatifs, et en avoir délibéré,

Autorise l'émission d'un mandat de paiement de 334,99 € au nom de Madame Emmanuelle GILBERT, au titre du remboursement de son dépôt de garantie pour le logement de l'ancienne école de Parfouru l'Eclin.

Adopté à l'unanimité.

6. Révision du loyer du logement communal de la Vacquerie : délibération à renouveler

Le Maire rappelle au conseil que la commune de Caumont-sur-Aure loue 14 logements communaux disséminés sur le territoire de la commune.

Les loyers sont réévalués chaque année en prenant comme référence l'indice de révision des loyers.

En concertation avec Monsieur Michel GENNEVIEVE, Maire délégué de la commune historique de La Vacquerie, le Maire propose de ne pas augmenter pour la période 2024/2025 le loyer du logement communal sis à La Vacquerie.

Pour information, le montant du loyer est de 450 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter le loyer du logement communal sis à La Vacquerie.

II Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

7. Compte-rendu de la concertation publique relative aux Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER)

Le Maire rappelle que suite à l'accord du conseil en séance du 10 juin 2024, une concertation publique a été mise en place auprès des habitants, via un registre disponible à l'accueil de la Mairie jusqu'au 31 août 2024.

Une note d'information a été affichée sur les différents panneaux de la commune.

Le registre a été clôturé le 1^{er} septembre 2024 et n'a recueilli aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Adopte la création des ZAER situées ancienne décharge de Livry, au centre du bois de Briquessard, parcelles 372 C 0208 ; 372 C 0210 ; 372 C 0351 et 372 C 0361 et sur l'ensemble des toitures caumontaises pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Décide de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et à Pré-Bocage Intercom la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

8. Rétrocession de voirie sur les parcelles 309 et AD 348 : offre de rachat

Le Maire informe le conseil de ses échanges avec Immo Mousquetaires, concernant une cession éventuelle des parcelles référencées comme suit :

- AD 348 pour la moitié de la rue Roger Dupont ;
- Parcelle 309 P englobant l'autre moitié de la route et les trottoirs côté RD9.

Une rétrocession dans le domaine public serait souhaitable.

En ce qui concerne la rétrocession des voiries bordant ces sites, le comité d'Immo Mousquetaires a donné un accord de principe pour une cession à l'euro symbolique, à charge pour la commune de régler les frais de géomètre si nécessaire.

En ce qui concerne la rétrocession du terrain côté dentiste, la surface à découper pour la cession représenterait environ 140 m², pour un montant de 5 000 euros nets vendeur, auquel s'ajouterait 1 000 euros de frais d'honoraires de commercialisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

Accepte la rétrocession des parcelles ci-dessus référencées, pour l'euro symbolique d'un côté et de 5 000 euros nets vendeur de l'autre,

Dit que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune mais que les 1 000 euros de frais d'honoraires de commercialisation sont à renégocier,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer tout acte notarié et tout document relatif à cette acquisition.

III Travaux

9. Assainissement : approbation zonage

09/09/2024

Le Maire informe le conseil que les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales peuvent désormais être approuvés.

Monsieur MAHE ajoute que ce plan de zonages permet de fixer les règles qui peuvent nous être demandées par un promoteur, comme un particulier ou dans le cadre du PLUI.

Monsieur PORET se questionne sur les obligations de contrôles des évacuations d'eaux usées / pluviales pour chaque nouvelle construction : est-ce à la commune de gérer ou est-ce que ce sera à l'intercom de le faire dans le cadre du transfert de compétence ? Actuellement, c'est un de nos agents qui effectue les contrôles, ce qui n'est pas son rôle.

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre Ier, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-10 ;

Vu le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales approuvé le 13 novembre 2023 par le Conseil Municipal ;

Vu l'arrêté communal en date du 4 février 2024 soumettant les projets de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à enquête publique ;

Vues les conclusions du Commissaire Enquêteur et son avis favorable sous réserves ;

Vu le faible nombre de raccordements annuels d'eaux usées et vus les travaux de renouvellement de réseau déjà engagés et à venir, notamment la remise en conformité des branchements identifiés lors des contrôles du diagnostic, permettant de diminuer le flux hydraulique vers le lagunage actuel en compensation ;

Considérant que les zonages, tels qu'ils sont présentés au Conseil Municipal et annexés à la présente, sont prêts à être approuvés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de zonage d'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente ;
- Approuve le plan de zonage des eaux pluviales tel qu'il est annexé à la présente ;
- Approuve le règlement de service d'assainissement des eaux usées tel qu'il a été présenté en enquête publique et annexé à la présente ;
- Informe que les zonages et règlements seront opposables à compter de la date de la présente délibération ;
- Informe que le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage des eaux pluviales approuvés seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

10. Travaux de rénovation énergétique les Sorbiers

Monsieur le Maire donne la parole à M. PORET.

M. PORET évoque le problème d'entretien et de remise à niveau énergétique du bâtiment les Sorbiers. Le classement actuel en G des logements vacants ne permettra plus leur location dès 2025.

Une isolation thermique est à prévoir par l'extérieur et un ravalement neuf.

Suite à une étude gratuite demandée par M. PORET, il est proposé :

- Une isolation par l'extérieur ;
- L'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffe-eau thermodynamique pour chaque logement (sauf pour les dentistes : chauffe-eau classique car il n'y a pas d'habitation).

Le coût élevé de ces 2 opérations (dernier chiffrage 92 510 € H.T.) serait ramené à 67 621,74 € H.T. grâce à la prime « Certificat d'Economie d'Energie » dont la commune pourrait bénéficier.

De plus, les gouttières et la couverture sont à changer. L'idéal serait de les refaire en même temps que les précédentes opérations afin d'économiser les frais d'échafaudage.

Il serait souhaitable de réaliser les travaux rapidement afin de bénéficier de la prime, qui ne durera peut-être pas.

Ces travaux permettraient de revenir en classe C énergétique.

Monsieur le Maire précise que cette dépense n'étant pas budgétée, un emprunt sera réalisé.

Monsieur PORET précise que les combles deviendront inutilisables. Or, le seul grenier utilisé actuellement est celui de l'appartement 3. Il faudra prévenir le locataire.

Monsieur MAHE demande s'il est vraiment nécessaire de refaire l'intégralité de la toiture. Monsieur PORET lui répond que oui car elle est vraiment très abîmée.

Mme BECQUET demande s'il n'aurait pas été avantageux de poser des panneaux solaires sur la toiture ? M. PORET l'informe que ce n'était pas valable.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Approuve les travaux d'isolation par l'extérieur, d'installation d'une pompe à chaleur et de chauffe-eau pour le bâtiment les Sorbiers ;
- Approuve les travaux de changement des gouttières et de la couverture ;
- Autorise le Maire ou son représentant à réaliser un emprunt afin de couvrir le règlement de ces opérations imprévues.

11. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'Assainissement Non Collectif 2023 – Pré-Bocage Intercom

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement non-collectif.

Le rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En date du 26 juin 2024, le conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom a approuvé ce rapport et demande maintenant aux communes de bien vouloir le présenter en conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non-collectif 2023 présenté par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom ;

Décide de transmettre aux services de la Sous-préfecture de Vire et à Pré-Bocage Intercom la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

12. Approbation de l'adhésion de la commune de Blainville sur Orne au SDEC Energie

Le Maire informe le conseil de la volonté de la commune de Blainville-sur-Orne d'adhérer au syndicat SDEC Energie. L'avis des communes adhérant au Syndicat est donc demandé.

VU, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016 ;

VU, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » ;

VU, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence ;

CONSIDERANT que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion ;

Monsieur le Maire soumet au conseil cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE.

13. Devis EIFFAGE : reprise de caniveaux et mise à niveau dans le cadre des travaux RD53 entre la RD9 et la coopérative de Creully

Le Maire informe le conseil que le Département du Calvados engage des travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 53, en agglomération de la commune, allant du carrefour avec la RD9 et se terminant à l'accès de la coopérative de Creully hors agglomération.

A cette occasion, il a été constaté que ces travaux nécessitaient une reprise de caniveaux et une remise à niveau de tampons de regard et de bouches à clés. Ces travaux, non prévus, sont à la charge de la commune car en agglomération et doivent être effectués en urgence puisque les travaux du Conseil Départemental auront lieu du 9 au 13 septembre prochain d'après leur planning prévisionnel.

Au vu de ce délai extrêmement court, il est proposé de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE, déjà en charge des travaux précités du Conseil Départemental.

Le devis de l'ensemble des travaux s'élève à 14 494,68 € TTC.

Le règlement sera partagé entre la commune pour les caniveaux (Budget Primitif) et les tampons (Budget assainissement) et le Syndicat d'eau pour les bouches à clés.

Le conseil, à l'unanimité moins une abstention, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis d'EIFFAGE pour un montant de 14 494,68 € TTC ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit devis et tout document s'y rapportant.

14. Devis support vélo et poubelle de tri pour le skate park

Le Maire indique au conseil qu'il a été prévu l'installation de supports vélo et d'une poubelle de tri sélectif au Skate-Park, afin de faciliter l'accès au site et sa propreté.

A cette occasion, des devis ont été demandés et deux entreprises ont envoyé leur proposition.

Il s'agit de Manutan Collectivités, pour un montant 781,20 € TTC et de Playgonnes, pour un montant de 2 320 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide de retenir le devis de Manutan Collectivités pour un montant de 781,20 € TTC.

15. Devis installation d'une baie serveur

Dans le cadre de l'évolution de nos systèmes téléphonique et informatique, le Maire annonce au conseil qu'une armoire en verre, appelée baie serveur, va devoir être mise en place afin de protéger le matériel et d'éviter les surchauffes.

A cette occasion, des devis ont été demandés et une entreprise, One opérateur by Koesio, a pour l'instant répondu, pour un montant de 3 000 € TTC.

D'autres devis étant attendus, le projet d'installation de la baie serveur est reporté à une date ultérieure.

Monsieur ROHAUT est chargé de contacter AIDEC + BECEL afin d'obtenir des devis.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Accepte le report de l'installation d'une baie serveur à une date ultérieure, en attente d'autres devis de prestataires informatiques.

Adopté à l'unanimité.

16. Devis plonge inox pour la salle des fêtes de Caumont

Monsieur le Maire informe le conseil que faute de précisions quant à la mise en place de la nouvelle plonge inox, la présente délibération est reportée.

Monsieur ROHAUT est chargé de récupérer les informations manquantes.

Le conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide de reporter la présente délibération en attendant des précisions quant à la mise en place de la plonge inox.

III Personnel communal

17. Création d'un poste d'adjoint administratif

Suite au départ en retraite d'un agent administratif, une réorganisation des services est en cours.

De plus, un autre agent administratif a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de quitter la collectivité.

Suite à cette information, afin de ne pas risquer une rupture de la continuité de service en cas de départ imminent de l'agent, il convient de réfléchir à un nouveau recrutement, qui permettrait un « tuilage » entre l'agent en partance et le nouvel agent.

Une annonce a été mise en ligne sur le site du Centre de Gestion du Calvados, afin d'étudier les différents profils qui pourraient se révéler en adéquation avec le projet de réorganisation du service, en construction pour le moment.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la commune, en y ajoutant la création d'un poste d'adjoint administratif territorial.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Autorise la création d'un poste d'adjoint administratif territorial et son inscription au tableau des effectifs,

Adopté à l'unanimité.

18. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Pour pallier au prochain départ en retraite (décembre 2024) d'un agent technique, il faut pourvoir d'ores et déjà à son remplacement.

Une annonce sera prochainement mise en ligne sur le site du Centre de Gestion du Calvados, afin d'étudier les différents profils qui pourraient se révéler correspondre aux besoins du service.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la commune, en y ajoutant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Autorise la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et son inscription au tableau des effectifs,

Adopté à l'unanimité.

19. Création d'un poste d'accompagnateur/trice de bus scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil que l'accompagnatrice de bus scolaire actuelle part en retraite en octobre.

Jusqu'à maintenant, elle était sous contrat avec le SIVOM des transports, qui nous refacturait le coût salarial chaque année.

Le SIVOM ne souhaite plus gérer ce poste désormais, ce qui nous amène à devoir recruter un(e) nouvel(le) accompagnateur(trice) en direct.

Une annonce a été mise en ligne sur le site du Centre de Gestion du Calvados, afin d'étudier les différents profils qui pourraient correspondre à nos besoins. Le recrutement s'effectuerait si possible avant le départ en retraite de l'agent actuel, afin qu'une transmission des informations puisse avoir lieu.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la commune, en y ajoutant la création d'un poste d'accompagnateur/trice de bus scolaire.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Autorise la création d'un poste d'accompagnateur/trice de bus scolaire et son inscription au tableau des effectifs,

Adopté à l'unanimité.

IV Affaires scolaires

09/09/2024

20. Compte-Rendu

Exposé de Madame BOUVIER, adjointe au Maire

La rentrée s'est passée sereinement, pas de problèmes particuliers.

Effectifs :

Elémentaire : 166 (169 en 2023/2024) : 8 classes

Maternelle : 86 (80 en 2023/2024) : 4 classes

Soit un total de 252 élèves.

Cantine :

105/111 élémentaires dont 34/35 CM2 qui mangent au collège.

Le service est toujours assuré par les Francas, en 2 fois dans la salle des fêtes.

50/60 maternelles : service assuré par les Francas et les ATSEM.

Bus :

22 enfants sont amenés à prendre le bus.

Un petit rappel a été effectué auprès des parents pour que chaque enfant possède un gilet jaune.

Un trombinoscope des enfants est en cours pour l'accompagnatrice.

Garderie :

Environ 20 élémentaires et 15 maternelles matin et soir.

Livry : familles très contentes.

Collège :

La nouvelle secrétaire générale a annoncé que la rentrée s'était très bien passée.

Effectif : 335 élèves.

V Développement économique/Communication

21. Compte-Rendu

Exposé de Mme HANICOT, adjointe au Maire.

Dates à retenir :

Du 14 au 22 septembre : Itinéraire, en quête d'artistes

LIVRY – Chapelle St-Sulpice – exposition

LE MESNIL AU GRAIN – Exposition des créations de Marielle LEFEBVRE

21 septembre : journée tripes organisée par les Danseurs Eclivernois de 9 h 00 à 18 h 00 avec démonstration de danses l'après-midi. Sur réservation.

28 septembre : loto organisé par le comité des fêtes de La Vacquerie. A partir de 18 h 00.

05 octobre : karaoké organisé par le comité de jumelage Anglais.

05 octobre : vente de crêpes au profit de la ligue contre le cancer au Rest'O Caumont à l'initiative de Soizic.

06 octobre : marche rose à Caumont sur Aure (volontaires demandés par Gilles LAURENT).

12 octobre : Course d'orientation nocturne organisée par Caumont Run and Fun (sur inscription).

15 novembre : don du sang de 15 h 30 à 18 h 30.

Monsieur PORET demande à Monsieur ROHAUT que l'état du terrain aux alentours de la chapelle Saint Sulpice à Livry soit vérifié avant le début de l'exposition.

VI Associations/Affaires sociales

22. Compte-Rendu

Exposé de Mme DUVAL, adjointe au Maire.

Le planning de l'occupation des salles des fêtes est en cours de réalisation.

VII Intercommunalité

09/09/2024

23. Compte-Rendu

Exposé de Mme LEPREVOST, conseillère municipale.

RAS

VIII Citoyenneté

24. Compte-Rendu

Exposé de Mme HEREL-PERALDI, conseillère municipale.

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 30 septembre 2024 à 18 h 00, à La Vacquerie.

Réunion du conseil : lundi 14 octobre 2024 à 18 h 00, salle du conseil de Caumont.

Christophe LE BOULANGER
Maire



Corinne BOWIER
Secrétaire de Séance

